

# Penser glo



# Global, agir local...

Protection des ressources de notre planète, lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes, coopération Nord-Sud, réduction de la pollution...

Autant d'engagements pour le XXI<sup>e</sup> siècle réunis dans ce que l'on appelle "l'Agenda 21".

Le conseil municipal du 23 mai dernier, l'un des tout premiers de la nouvelle équipe municipale, a voté la mise en place d'un Agenda 21 à la Ville.

Une démarche volontariste menée avec tous les agents municipaux pour qu'ils s'engagent à limiter leur impact sur l'environnement, à avoir recours à des produits et des services équitables, à mettre en place de nouveaux modes de fonctionnement plus solidaires. Premières mesures.

Dossier : Véronique Bonnet-Leclerc  
Photos : Bruno Derbord - Illustrations : Glyphes.

## TROIS QUESTIONS À...

### Bernard Jourdain

Conseiller municipal délégué à l'Agenda 21 et au bilan carbone



Bruno Derbord

**Vivre à Niort. L'un des tout premiers conseils municipaux de la nouvelle mandature a entériné la mise en place d'un Agenda 21 à la Ville, de quoi s'agit-il ?**

**Bernard Jourdain.** Lors du Sommet de la Terre, à Rio, en 1992, a été élaboré un plan d'actions pour le XXI<sup>e</sup> siècle, qui concilie l'action économique avec les préoccupations sociales et environnementales. Pour que le développement de notre société devienne durable et soit aussi bien pensé de façon globale qu'à une échelle plus locale. Jusqu'ici, nous n'avons pu mettre en place que des actions isolées au sein de certains services municipaux mais notre démarche est aujourd'hui d'engager toute la collectivité, dans tous ses

champs de compétences : la consommation en eau et en énergie de tous les bâtiments municipaux, les déplacements des agents mais aussi l'intégration sociale des personnels municipaux ou encore la solidarité Nord-Sud.

**Vivre à Niort. Les Niortais seront-ils seuls alors que beaucoup d'Agendas 21 sont élaborés à l'échelle de territoires plus vastes que les communes ?**

**Bernard Jourdain.** Effectivement, dans notre région par exemple, nous sommes la première commune à nous engager dans cette démarche mais le Département a déjà mis en place son Agenda 21. Et nous allons travailler en lien étroit avec l'Agglomération avec laquelle nous voulons mener de front plusieurs chantiers. J'ajouterai que la réussite d'un Agenda 21 passe toujours par l'adhésion des personnes à qui il est destiné, aussi nous voulons réaliser notre projet en association étroite avec le personnel municipal. Nous avons commencé à mobiliser le millier d'agents qui travaillent aussi bien à la Ville qu'au CCAS et au Syndicat intercommunal des eaux pour faire avec eux un diagnostic. Et c'est avec eux que nous ferons notre plan d'actions. Ensuite, effectivement, nous faisons le vœu de mettre en place

un Agenda 21 pour l'ensemble de notre territoire et avec l'ensemble des Niortais.

**Vivre à Niort. La municipalité a également voté la réalisation d'un bilan carbone, pouvez-vous nous en parler ?**

**Bernard Jourdain.** La démarche est très voisine de celle de l'Agenda 21 et c'est pourquoi nous l'engageons en même temps. En 2002, tous les pays de l'Union européenne ont ratifié le protocole de Kyoto pour réduire leurs gaz à effet de serre. La Région Poitou-Charentes s'est dotée d'un plan "après pétrole" pour réduire les émissions de gaz carbonique de 800 000 tonnes d'ici 2010 sur tout notre territoire. La municipalité est déterminée à mener son action dans ce domaine et à définir un programme de mesures au sein des services municipaux. Nous avons déjà mis en œuvre quelques initiatives qui ont valeur de test comme le lancement en septembre de navettes à cheval en centre-ville et la gestion différenciée des espaces verts. Car comme pour notre Agenda 21, nous faisons d'abord un état des lieux avant de lancer notre plan d'actions. Et puisque la démarche est voisine, nous menons de front ces deux projets et mutualisons les moyens. ■

## L'Agenda 21, ça veut dire quoi ?

Le Sommet de la Terre à Rio en 1992 place les acteurs locaux au cœur des enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle et incite les collectivités à s'engager dans un plan d'actions, négocié avec les habitants, pour non seulement préserver la planète mais aussi mettre en œuvre de nouvelles pratiques sociales et économiques de solidarité : les agendas 21. C'est la concrétisation du fameux "penser global, agir local". ■

## Le bilan carbone, ça carbure !

La démarche est très voisine de celle des Agendas 21 et c'est pourquoi la municipalité s'engage sur ces deux projets en mettant en commun ses moyens. Il s'agit de respecter le protocole de Kyoto que la France, avec les autres pays industrialisés, a signé pour réduire les gaz à effet de serre et lutter contre le changement climatique. Le bilan carbone a été élaboré en 2007 par l'Ademe<sup>(1)</sup> pour les collectivités et permet d'évaluer toutes les émissions de gaz à effet de serre de la Ville. Pour mettre en œuvre un plan d'actions adapté. ■

(1) Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

## Quels objectifs ?

Loin de se cantonner au seul domaine environnemental et à la préservation de notre biodiversité – ce qui est déjà beaucoup – un Agenda 21 comporte d'autres finalités : la solidarité entre les générations, entre les hommes et les femmes, l'intégration des personnes handicapées, la coopération Nord-Sud et la mise en œuvre de nouveaux modes de décision et d'évaluation... ■

## Qui est concerné ?

L'Agenda 21 engage les acteurs d'un territoire à se projeter dans l'avenir. A Niort, la démarche est lancée dans un premier temps avec les services municipaux, qui sont directement impliqués dans le diagnostic et l'élaboration du plan d'actions. Mais la municipalité souhaite ensuite mettre en place un Agenda 21 à l'échelle de toute la commune, avec l'ensemble des habitants. ■

## PASSAGE A L'ACTE

# Binette et paillage

Depuis le printemps, la Ville a mis en place de nouvelles méthodes pour entretenir ses espaces verts dans un secteur test. Les quartiers Nord et Sainte-Pezenne, en raison de leur proximité avec l'usine des eaux du Vivier et son périmètre de protection des sources, ont en effet été choisis pour expérimenter de nouvelles façons de jardiner. De nouvelles façons qui sont en fait le plus souvent le retour à des gestes anciens bien connus de nos grands-parents : plus d'herbicide ni d'engrais mais l'utilisation de la binette, plus d'arrosage



systématique mais le paillage des massifs et la récupération des eaux de pluie, plus d'arrachage de toutes les herbes folles mais selon les lieux, des espaces verts plus sauvages... En fait, les 650 espaces verts municipaux, qui représentent 350 hectares, sont désormais classés selon leur usage pour bénéficier de ce que l'on appelle une "gestion différenciée" : il y a les massifs fleuris, qui ont besoin d'un entretien soutenu, il y a les cours d'école qui ont besoin d'un entretien courant ou les petits espaces verts tout en herbe qui sont plus rustiques... Pour que les pâquerettes et les coquelicots ne soient plus systématiquement arrachés ou détruits aux herbicides polluants. ■

## Dans quels domaines ?

Cette première démarche niortaise va toucher tous les champs d'intervention de la Ville : politique d'achats équitables et responsables, déplacements professionnels des agents municipaux et des élus, gestion de l'eau et des énergies de tous les bâtiments, écoles, salles de sport..., mise en œuvre d'une politique sociale pour le personnel... ■



## Une prime pour le solaire

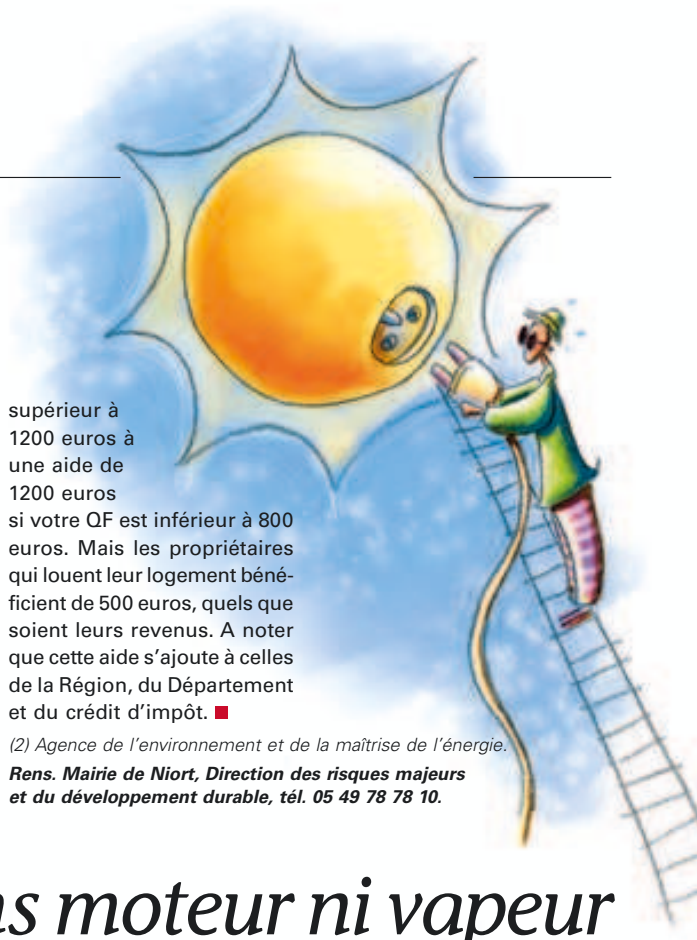
Le conseil municipal du 27 juin dernier a voté les nouveaux critères d'attribution de l'aide accordée par la Ville à l'installation de chauffe-eau solaire. Une décision qui a pour but d'encourager cette démarche de développement durable et de permettre aux résidents de bénéficier d'eau chaude à moindre coût. L'aide de la Ville était accordée par le passé sans condition de ressources et l'opposition municipale avait signifié son

désaccord. Désormais, les particuliers peuvent en bénéficier s'ils satisfont 4 critères : il faut se situer sur la commune, que le dossier soit validé par l'Ademe<sup>(2)</sup>, avoir reçu l'accord de l'Architecte des bâtiments de France si vous êtes dans le secteur classé et que vos travaux soient réalisés par un installateur agréé "Qualisol". L'aide est forfaitaire et modulable selon les ressources : de 200 euros pour un propriétaire qui a un quotient familial

supérieur à 1200 euros à une aide de 1200 euros si votre QF est inférieur à 800 euros. Mais les propriétaires qui louent leur logement bénéficient de 500 euros, quels que soient leurs revenus. A noter que cette aide s'ajoute à celles de la Région, du Département et du crédit d'impôt. ■

(2) Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Rens. Mairie de Niort, Direction des risques majeurs et du développement durable, tél. 05 49 78 78 10.



## Les chevaux sans moteur ni vapeur



La municipalité a souhaité d'ores et déjà mettre en place plusieurs actions en matière de déplacements urbains : dès le 21 juin, les rues Ricard et Victor-Hugo sont devenues piétonnes tous les samedis. Et en septembre, deux navettes à cheval ont fait leur apparition entre nos dragons de bronze. Une première expérience car le recours aux chevaux va être étendu à d'autres domaines, comme le ramassage ponctuel de déchets ou l'arrosage des espaces verts. Pas aussi farfelus qu'ils en ont l'air, les attelages reviennent au galop dans de nombreuses collectivités car ils répondent à la volonté partagée de limiter la pollution, d'apaiser l'espace public encore trop soumis au règne de la voiture et de favoriser les relations entre les habitants... ■

## Berlin et Ramnicu Vâlcea

80 % des Agendas 21 sont mis en œuvre en Europe : de grandes villes comme Berlin, Copenhague ou Rome mais aussi de plus petites comme Ramnicu Vâlcea en Roumanie... des métropoles françaises comme Lille, Nantes ou Toulouse, des régions à l'instar de la Bretagne, de Rhône-Alpes ou de la Guadeloupe ont déjà signé leur agenda 21. Dans notre région, notre département et celui de la Charente se sont aussi engagés mais aucune commune du Poitou-Charentes n'apparaît pour l'heure.... Excepté Niort où le Conseil municipal du 23 mai dernier s'est prononcé pour à l'unanimité. ■

## Mobilisation générale

Dans un premier temps, puisque la démarche participative est l'un des fondamentaux d'un Agenda 21, la Ville engage la mobilisation de tous ses agents soit plus d'un millier de personnes de tous les services municipaux et organismes para-municipaux. C'est avec eux que va être effectué un état des lieux détaillé avant que ne soit présenté dans un an au conseil municipal un plan d'actions pour trois ans. ■

